

**SEANCE DU 21 MARS 2013
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

De conseillers en exercice	28
De présents	21
De votants	26

L'an deux mille treize, le 21 mars, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX J.L.LAFONT M P.FIORINI G.EVANGELISTA J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES O SUSINI J.C.ROUX C BEAUFILS P.BORDEL et MMES C MARCHAL G CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ J ROZÉ N.FAILLET S.KOROL M DUC V PUPIER F.ARTOLLE

Absents : M P VERNAZOBRES M.GELIN F.PETRICIG MMES. S CELANI L.BOULAIRE L DA CRUZ C.JOVET

Pouvoirs :

M P. VERNAZOBRES donne pouvoir à Mme G. CHOLLIER

M M.GELIN donne pouvoir à M P. FIORINI

Mme L.BOULAIRE donne pouvoir à M JC ROUX

Mme L DA CRUZ donne pouvoir à Mme V. PUPIER

Mme C.JOVET donne pouvoir à M C. MARCHAL

Mme ARTOLLE Florence a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 mars 2013, que la convocation du Conseil avait été faite le 15 mars 2012.

N°01.03.13 : Compte Administratif et Compte de Gestion 2012, Budget Principal et Budgets

Annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes.
- **AFFECTE** les résultats aux Budgets Primitifs 2013 du budget principal et des budgets annexes.
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2012 par le receveur et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et
- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2012.

N° 02.03.13 : Budgets Primitifs 2013 – Budget Principal et Budgets Annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Principal et des Budgets Annexes.

N° 03.03.13 : Approbation du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 12 février 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le rapport provisoire de la CLECT précité, annexé à la présente délibération et
- **DONNE** son accord sur la mise en place d'une clause de revoyure en N+1 pour affiner les charges transférées des communes de Saint Pierre de Chandieu et Toussieu.

N° 04.03.13 : Vote des taxes directes locales 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le vote des taux des taxes locales (maintien des taux).

N° 05.03.13 : Dispositif de résorption de l'emploi précaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le dispositif de résorption de l'emploi précaire.

N° 06.03.13 : Modification des statuts du SIM

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Murois votée par le comité syndical dans sa délibération du 30 janvier 2013.

QUESTIONS DIVERSES